

Paris, le 18 décembre 2020

Communiqué

Réouverture des lieux culturels : la Saif soutient les recours déposés par les acteurs de la culture

Alors qu'un travail considérable pour le respect de la sécurité sanitaire avait été mené en vue de la réouverture prévue pour le 15 décembre, le confinement se poursuit pour le secteur culturel.

Fidèle à ses origines, la Saif, depuis le début de la crise sanitaire, n'a pas cessé d'apporter son soutien auprès des artistes auteurs et des structures culturelles qui les accueillent en continuant à allouer des subventions au titre de l'action culturelle.

Nous demandons ici la réouverture de tous ces lieux de création, de production, de diffusion, de recherche et d'expérience destinés à accueillir les artistes des arts visuels, des démarches associatives et citoyennes, libres et indépendantes.

Retrouver ces lieux c'est indispensable pour les auteurs, car ces lieux représentent une source de rémunération pour eux. Garder ces lieux d'échange et de partage fermés, ça signifie plonger de nombreux artistes dans une situation extrêmement précaire.

Depuis sa création la Saif œuvre pour que les droits des artistes auteurs soient respectés, protégés et défendus et elle apporte aujourd'hui son plus vif soutien à ces lieux de création et de diffusion, pour que cette effervescence culturelle ne disparaisse pas !

La Saif soutient enfin l'ensemble des procédures et recours déposés par les acteurs culturels de ce pays devant le Conseil d'État contre le décret n°2020-1582 du 14 décembre 2020.

Contact presse

Sara Giuliattini

Tel. : 01 44 61 07 82

Mail : sgiuliattini@saif.fr